



Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ

PROTÉGER NOS FORÊTS ANCIENNES, LES FORÊTS QUE NOUS AVONS HÉRITÉES DES GÉNÉRATIONS PASSÉES ET QUE LES FUTURES GÉNÉRATIONS NOUS ONT EMPRUNTÉES

Lévis, le 20 mai 2008 - Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) salue la déclaration de la Forêt ancienne du Ruisseau-du-Milieu comme écosystème forestier exceptionnel. Située sur le territoire de la Municipalité de Saint-Philémon et totalisant 149 ha, cette aire protégée représente le plus grand écosystème forestier exceptionnel non fragmenté de la région de Chaudière-Appalaches, et se rajoute aux 3 autres écosystèmes de même type, reconnus en 2002.

Il est heureux de constater que les actions de protection des écosystèmes devancent la mise en œuvre des recommandations du *Livre vert sur la forêt*, surtout dans une région qui est boisée sur trois quarts de sa superficie mais qui compte uniquement 13,3% de cette superficie comme forêts publiques. En fait, le CRECA a souligné expressément l'importance des aires protégées en milieu forestier dans le cadre de la consultation régionale sur le *Livre vert sur la forêt*.

Le Président du CRECA, M. Guy Lessard, « se réjouit de la reconnaissance du caractère unitaire de la superficie de la Forêt ancienne du Ruisseau-du-Milieu, en soulignant que le CRECA a toujours soutenu une approche écosystémique de l'aménagement du territoire. C'est pourquoi l'organisme considère que les aires protégées nouvellement créées, doivent s'intégrer dans un système régional d'aires protégées, et, plus globalement, dans une stratégie régionale de l'aménagement du territoire. »

- 30 -

Source : Cosmin Vasile, CRECA
Tél. 418 832-2722